



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 juillet 2022
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 2022

29-31 août, 1^{er}-7 septembre et 15 septembre 2022

Point 9 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire et documentation

de la session de 2023 du Comité

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement ;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et dont l'examen a été reporté ;
 - b) Nouveaux rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;



- b) Questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel ;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Rapports spéciaux.
 8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
 9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2024 du Comité.
 10. Adoption du rapport du Comité.
-